

COMPTE RENDU
de la réunion du Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon
Séance du 07/10/2013 à 18 heures
(articles L-7 et R. 121-9 du Code des Communes)

L'an deux mille treize, le 7 octobre à 18h, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil Municipal en Mairie, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur LANDET Jean-Claude, Maire de la commune.

Date de la convocation : 30/09/2013

Membres en exercice : 15

Membres présents à la séance : 12 /15

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice : LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, GERS H, DERS JJ ; CAZAUX G, ESCACH M, COLLAO H, MAZAS C, CASES F, COMBELLES S, GONCALVES M

Pouvoirs : Mme SIMON → Mme COMBELLES
Mme BOULANGER → Mme ESCACH
Mr DUBAC → Mme CASES

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Election du secrétaire de séance : ESCACH Magali

Pour - 12 voix : LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, GERS H, DERS JJ, CAZAUX G, COLLAO H, MAZAS C, CASES F, COMBELLES S, SIMON B, DUBAC G

Abs - 1 voix : GONCALVES M

Mr le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée, le compte rendu de la séance du 24/09/2013

Modification du paragraphe « Election du secrétaire de séance » ainsi que paragraphe 8 « Amendes de police »

Pour - 10 voix : LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, GERS H, DERS JJ ; CAZAUX G, ESCACH M, BOULANGER J, COLLAO H, MAZAS C

Abs - 5 voix : CASES F, DUBAC G, COMBELLES S, SIMON B, GONCALVES M

Le compte rendu du 24/09//2013 est approuvé.

Proposition d'additif à l'ordre du jour

1/ Esquisses cadastrales de 6 chemins privés de la commune :

Suite au Conseil Municipal du 24 novembre 2011, où il a été décidé de requérir l'avis de tous les propriétaires concernés par la cession à la commune des parcelles constitutives de 6 chemins privés, afin qu'ils puissent être classés dans la voirie communale, il convient de faire dresser les esquisses cadastrales suivantes :

- chemin du Rigaillet = 1 367.00 €
- chemin de la Pradère : refus des 2 propriétaires
- chemin de Bélesta : 1 697.00 €
- chemin de Coustiro Basse : 1 332.00 € HT
- chemin de la Fourcade : 1 457.00 € HT
- chemin de Campredoun : 1 422.00 € HT

2/ Nettoyage des vitres du Groupe Scolaire et de la Mairie :

La Sté 3P Nettoyage qui assurait le nettoyage de l'ensemble des vitres du groupe scolaire ayant fermé ses portes, 3 sociétés de nettoyage ont été consultées pour une prestation au groupe scolaire et à la mairie.

L'additif prévu à l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1/ EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT d'EAUX USEES

Le Conseil Municipal doit approuver le choix de la commission d'appel d'offre, chargée d'étudier les réponses à la consultation portant sur les travaux d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées suivants :

a/ tranche ferme :

- chemin du Moulin (le la mairie au cimetièr) : mise en place de 225 ml en PVC CR8 diam. 200mm et raccordement de 9 branchements particuliers,
- chemin du Moulin (cimetièr au Moulin) : mise en place de 290 ml en PVC CR8 diam. 200mm et raccordement de 15 branchements particuliers,
- quartier Lasserre (rue des Fougères, ruelle de Lasserre et rue de la République) : mise en place de 155 ml en PVC CR8 diam. 200mm et raccordement de 15 branchements particuliers,
- route départementale N°19 (ancien bar) : mise en place de 66 ml en PVC CR8 diam. 200mm et raccordement de 4 branchements particuliers,
- VC 5 chemin de Lasserre : mise ne place de 102 ml en PVC CR8 diam. 200mm et raccordement de 4 branchements particuliers.

b/ tranche conditionnelle n° 1 :

- quartier Lasserre (de l'accès au lotissement « En Souleilla » à l'accès au lotissement « Les Bastides de St-Léon ») : mise en place de 237 ml en PVC CR8 diam. 200mm et raccordement de 11 branchements particuliers.

c/ tranche conditionnelle n°2 :

- quartier Lasserre (de la rue des Fougères au panneau entrée de St-Léon) : mise en place de 134 ml en PVC CR8 diam. 200mm et raccordement de 2 branchements particuliers.

Suite à la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du 7/10/2013, le marché est attribué au groupement LAURIERE-SOGEA au prix de :

a/ tranche ferme : 271 785.30 € HT (délai 11 semaines)

b/ tranche conditionnelle n° 1 : 104 958.10 € HT (délai 4 semaines)

c/ tranche conditionnelle n°2 : 64 745.70 € HT (délais 2 semaines)

Pour - 9 voix : LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, GERS H, DERS JJ, CAZAUX G, ESCACH M, BOULANGER J, COLLAO H.

Abs - 6 voix : MAZAS C, CASES F, DUBAC G, GONCALVES M, COMBELLES S, SIMON B

Cette délibération est adoptée.

2/ PROGRAMME 2013 des AMENDES de POLICE

Le Conseil Général de la Haute-Garonne a retenu la commune de Saint-Léon au titre du programme 2013 des amendes de police, pour un montant des travaux HT de 11 592. € et une subvention de 4 636.80 €.

Suite à la réunion du Conseil Municipal du 24/09/2013, les travaux et acquisitions destinés à sécuriser la circulation et le stationnement des véhicules dans le bourg de Saint-Léon sont proposés :

1/ Repositionnement des coussins berlinois sur le même côté des passages piétons

Devis de la Société SODILOR : 1 500.00 € HT

Pour - 14 voix : LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, GERS H, DERS JJ, CAZAUX G, COLLAO H, CASES F, COMBELLES S, SIMON B, DUBAC G, GONCALVES M, BOULANGER J, ESCACH M

Contre - 1 voix : MAZAS C

Cette délibération est adoptée.

2/ Marquage au sol de 5 passages piétons, de places de parkings sur la Place de la République et rue de la Bascule, d'une place « Handicapée » ainsi qu'un fléchage sur la Place de la République

Devis de la Société RAFFANEL : 1 263.00 € HT

Pour - 15 voix : LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, GERS H, DERS JJ ; CAZAUX G, ESCACH, COLLAO H, MAZAS C, CASES F, COMBELLES S, GONCALVES M, SIMON B, BOULANGER J, DUBAC G

Cette délibération est adoptée

3/ Fourniture de la signalétique nécessaire

Devis de la Sté SCHELLE : 919.91 € HT

Pour – 15 voix : LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, GERS H, DERS JJ ; CAZAUX G, ESCACH, COLLAO H, MAZAS C, CASES F, COMBELLES S, GONCALVES M

Cette délibération est adoptée

4/ Pose d'un radar pédagogique solaire et le positionnement de 2 mâts pour son installation à l'une ou l'autre des entrées de bourg

Devis de la Société SCHELLE : 3 709.29 € HT

Pour - 15 voix : LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, GERS H, DERS JJ ; CAZAUX G, ESCACH, COLLAO H, MAZAS C, CASES F, COMBELLES S, GONCALVES M

Cette délibération est adoptée

3/ TRAVAUX SALLE du bas FOYER RURAL

Afin de pouvoir organiser des matinées d'accueil du Relais d'Assistantes Maternelles à compter du 01/01/2014, des travaux et acquisitions sont nécessaires dans les salles du bas du Foyer Rural afin d'obtenir l'agrément de la CAF.

- pose d'un faux plafond ; pose de luminaires encastrés ; pose de porte-manteaux (par les employés communaux) ; pose d'un lavabo taille enfant ; pose d'un WC taille enfant ; pose de protections autour des radiateurs gaz ; pose de protections anti pince doigts (par les employés communaux) ; mise à disposition de 2 tables et 15 chaises taille enfant (réutilisation du matériel de l'école maternelle) ; peinture des locaux (par les employés communaux) pour un montant approximatif de 5 000.00 € HT

Pour - 9 voix : LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, GERS H, DERS JJ, CAZAUX G, ESCACH M, BOULANGER J, COLLAO H.

Abs – 6 voix : MAZAS C, CASES F, DUBAC G, GONCALVES M, COMBELLES S, SIMON B

Cette délibération est adoptée.

4/ QUESTIONS DIVERSES

1/ Esquisses cadastrales de 6 chemins privés de la commune :

Suite au Conseil Municipal du 24 novembre 2011, où il a été décidé de requérir l'avis de tous les propriétaires concernés par la cession à la commune des parcelles constitutives de 6 chemins privés, afin qu'ils puissent être classés dans la voirie communale, il convient de faire dresser les esquisses cadastrales suivantes :

- chemin du Rigaillet = 1 367.00 €
- chemin de la Pradère : refus des 2 propriétaires
- chemin de Bélesta : 1 697.00 €
- chemin de Coustiro Basse : 1 332.00 € HT
- chemin de la Fourcade : 1 457.00 € HT
- chemin de Campredoun : 1 422.00 € HT

Pour – 10 voix : LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, GERS H, DERS JJ ; CAZAUX G, ESCACH M, BOULANGER J, COLLAO H, MAZAS C

Abs – 5 voix : CASES F, DUBAC G, COMBELLES S, SIMON B, GONCALVES M

Cette délibération est adoptée

2/ Nettoyage des vitres du Groupe Scolaire et de la Mairie :

La Sté 3P Nettoyage qui assurait le nettoyage de l'ensemble des vitres du groupe scolaire ayant fermé ses portes, 3 sociétés de nettoyage ont été consultées pour ne prestation au groupe scolaire et à la mairie.

Il est proposé de retenir la Sté VITRO NET pour un montant de 240. € HT (Groupe Scolaire) et 60. € HT (Mairie) par intervention à raison de 2 interventions par an.

Pour – 10 voix : LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, GERS H, DERS JJ ; CAZAUX G, ESCACH M, BOULANGER J, COLLAO H, MAZAS C

Abs – 5 voix : CASES F, DUBAC G, COMBELLES S, SIMON B, GONCALVES M

Cette délibération est adoptée

→ Mme Combelles, demande où en sont les mesures prises pour lutter contre la vitesse excessive dans le Lotissement « En Souleilla »

→ Mme Combelles, demande un éclairage supplémentaire au passage piéton situé dans le centre de bourg (rue de la République).

→ Mme Combelles, demande une réunion d'échange entre les élus, l'école de musique et l'association « Carillons en Pays d'Oc » pour prévoir la rénovation et l'utilisation du carillon manuel de St-Léon.

La séance est levée à 19h15.

La Secrétaire,



ESCACH Magali

Le Maire,



LANDET Jean-Claude

